

Maintien de la garde d'eau du siphon d'un avaloir de sol

PAR MIHAI BUZDUGAN, CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

Comment s'assurer que la garde d'eau du siphon d'un avaloir de sol est maintenue en permanence?

Réponse

L'article 2.4.5.5. 1) du chapitre III, Plomberie du Code de construction du Québec exige que la garde d'eau d'un siphon desservant un avaloir de sol soit maintenue par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- a. au moyen d'un dispositif d'amorçage;
- b. au moyen d'un raccordement indirect avec le tuyau d'évacuation d'une fontaine d'eau potable;
- c. par l'utilisation d'un dispositif d'étanchéité par insertion; ou
- d. par tout autre moyen aussi efficace.



Photo 1

Les dispositifs d'amorçage des siphons, peu importe leur type, par perte de pression (photo 1) ou électroniques, sont les plus souvent utilisés dans les projets institutionnels et commerciaux. La plupart du temps, ils sont assemblés à partir d'une nourrice, qui peut alimenter plusieurs siphons d'avaloir de sol à la fois.

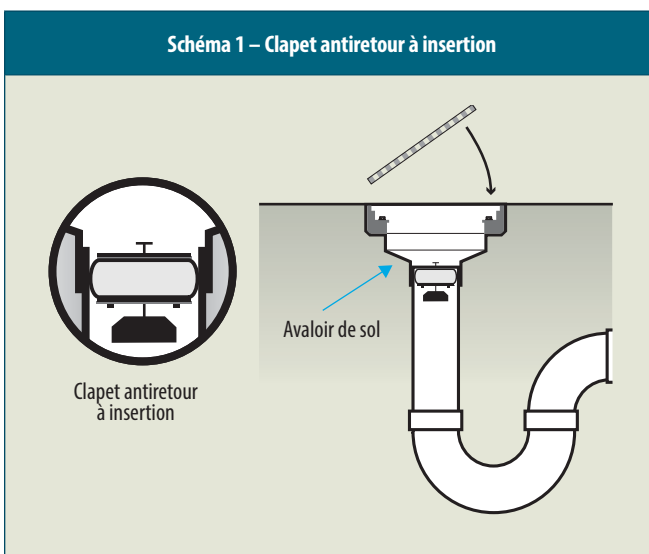
Le raccordement indirect à un tuyau d'évacuation d'une fontaine d'eau potable est acceptable, car cette dernière est utilisée plus fréquemment et ne dépend pas des saisons.

Si les paragraphes a) et b) laissent peu de place à l'interprétation, les points c) et d) demandent une certaine attention.

D'abord, qu'entendons-nous par dispositif d'étanchéité par insertion? Communément appelé « squeeze-in », le clapet à insertion est spécifiquement conçu pour être installé à l'intérieur d'un avaloir de sol. Ce dispositif empêche l'eau contenue dans un siphon de s'évaporer et maintient l'efficacité de la garde d'eau.

La construction est relativement simple : un anneau en élastomère se trouve coincé entre deux plaques en laiton reliées entre elles par des boulons. Le dispositif est installé en retirant la grille de l'avaloir et en l'insérant à l'intérieur du tuyau, à la sortie de l'avaloir. La grille de l'avaloir de sol est ensuite remise en place.

Il importe de distinguer le dispositif d'étanchéité du clapet antiretour. Bien que le chapitre III, Plomberie le permette, ce type de dispositif n'est pas reconnu comme une protection au même titre qu'un clapet antiretour par certaines municipalités.



À l'alinéa d), le Code suggère « tout autre moyen aussi efficace ». Ce type de libellé prête à l'interprétation. Heureusement, l'annexe A balise ce qui peut être admissible. À l'article A-2.4.5.5. 1), il est suggéré que l'amorçage du siphon d'un avaloir de sol soit fait par l'intermédiaire d'un :

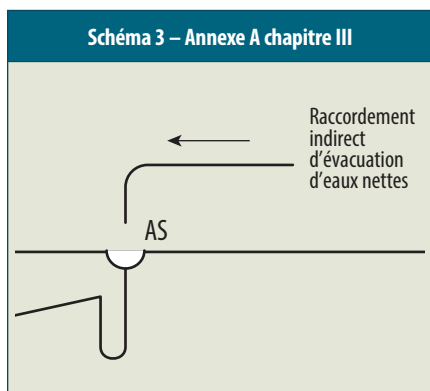
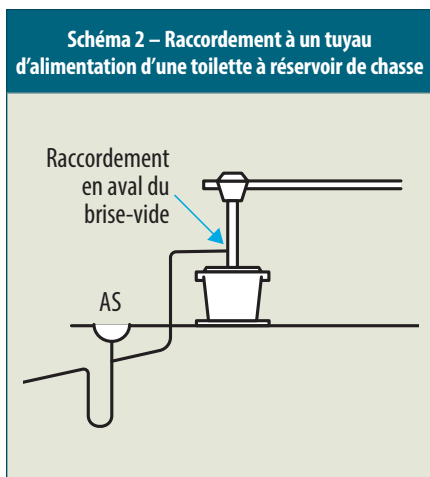
- raccordement à un tuyau d'alimentation d'une toilette à réservoir de chasse;
- raccordement en aval d'un brise-vide d'un robinet de chasse (schéma 2);
- robinet d'amorçage raccordé à un tuyau d'eau froide qui est dévié et raccordé en dessus du siphon de l'avaloir de sol; ou
- raccordement indirect d'un conduit d'évacuation des eaux nettes (schéma 3); par exemple, l'eau de condensation des réfrigérateurs commerciaux.

Malgré le fait que le condensat des climatiseurs constitue généralement de l'eau nette, ce raccordement n'est pas acceptable pour autant. En effet, puisque cet appareil ne fonctionne pas toute l'année, le maintien de la garde d'eau ne peut pas être assuré en

permanence durant les saisons sans climatisation. Il faut s'assurer que l'appareil raccordé de façon indirecte pourra fournir adéquatement l'eau en tout temps.

Le maintien d'une garde d'eau d'un avaloir de sol est obligatoire, et il n'existe qu'une exception concernant les logements. L'article 2.4.5.5. 2)

du chapitre III, Plomberie du Code de construction du Québec n'impose pas que la garde d'eau du siphon des avaloirs de sol soit maintenue au moyen d'une des méthodes énumérées précédemment. Il est entendu qu'il faut tout de même veiller à y verser périodiquement une certaine quantité d'eau pour maintenir la garde d'eau. **lmb**



Une thermopompe efficace, c'est du confort en toutes saisons et des économies sur la facture.

Nous offrons une aide financière pouvant aller jusqu'à **2800\$*** à l'achat d'une thermopompe efficace.

hydroquebec.com/thermopompe

* Certaines conditions s'appliquent.

